



La gazette

# albignoise

N°14- ÉTÉ 2008

BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALBIGNY SUR SAÔNE



**TOUTE L'INFO DE VOTRE COMMUNE**  
sur internet [www.mairie-albignysursaone.fr](http://www.mairie-albignysursaone.fr)

## Chers concitoyens

**Je suis fier de ce nouveau mandat de six ans que vous m'avez confié en tant que Maire et je vous en remercie sincèrement. Cependant, le rôle d'un Maire, entre autre, est de trouver un équilibre entre ceux qui demandent et ceux qui ont besoin, entre confort et nécessité, entre intérêt général et intérêt particulier.**



J'ai voulu autour de moi une équipe capable de succéder à un conseil municipal compétent avec lequel j'ai pu travailler efficacement pendant ces sept dernières années.

Les adjoints et commissions mis en place pour ce nouveau mandat apportent une large ouverture afin d'être attentifs au plus grand nombre, que ce soit dans le domaine de la communication, de la prise en compte des besoins de chaque génération, de l'amélioration et de la préservation de notre environnement, de notre vie associative et

scolaire tout en préservant nos finances communales.

En ce qui concerne les travaux, ce mandat verra d'abord se réaliser les nombreux projets structurants qui sont d'ores et déjà dans les méandres des formalités juridiques et administratives : la restructuration du centre bourg, l'aménagement de la maison des associations, la création d'une petite salle des fêtes et de commerces autour de la place Verdun, la construction du parking aux abords de la mairie et de la salle polyvalente, l'aménagement de la zone de loisirs en bord de Saône,

sans oublier les friches industrielles au sud de la commune.

Avec le Grand Lyon, nous continuerons à améliorer la circulation dans les rues Albigny par l'aménagement de cheminements piétons et revêtements routiers, du nord au sud de notre commune.

Notre démarche sera basée avant tout dans un esprit orienté vers le développement durable permettant de laisser à nos successeurs, nos enfants, une commune où il fait bon vivre.

**Jean Paul COLIN**  
Maire d'Albigny sur Saône



# Communication

**La commune d'Albigny compte 2676 Albignolaises et Albignolais. Une trentaine d'associations **con** **uent** à l'esprit du village et à son dynamisme. Ceci dans des domaines divers : culture, loisirs, sport, social, jeunesse.**

La mairie participe à leur bon fonctionnement de différentes façons (subventions, prêts de locaux, de matériel, etc...) et les invite une fois par an pour **établir le** **calen** **er** **annuel** **des** **manif** **estations**. En outre, elles bénéficient gratuitement à tour de rôle de la salle polyvalente.

Le site internet change de présentation, avec des couleurs dans les tons pastel, et de nouvelles fonctions : les pages des associations se gèrent comme des blogs, permettant d'accéder aux infos les plus récentes en haut de la page. Chaque association peut gérer sa page elle-même.

En page d'accueil, vous avez accès au plan de la commune sur "Google map", avec possibilité d'avoir le nom des rues, des vues satellite ou une combinaison des deux.



Les particuliers peuvent aussi faire le choix de s'inscrire à la "petite lettre d'information du site" afin d'être avertis des nouvelles parutions en avant première. Rendez-vous au prochain clic !

**Pour plus de renseignements :**  
**gc@mairie-albignysursaone.fr**

## [ ÉCOLES >>

Rentrée scolaire  
 le mardi 2 septembre 2008.

## [ ASSOCIATIONS >>

Le forum des associations aura lieu le samedi 6 septembre de 9h30 à 12h30 dans la cour du lavoir au centre du village. Venez nombreux rencontrer les responsables associatifs et vous re **ignez** sur les différentes activités.

## Venir à la mairie, coordonnées et horaires

Tél : 04 78 91 31 38 - Fax : 04 78 98 17 64

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	de 9h à 12h	de 15h à 18h
Mardi	de 9h à 12h	Fermée au public
Mercredi	de 9h à 12h	de 15h à 18h
Jeudi	de 9h à 12h	Fermée au public
Vendredi	de 9h à 12h	de 15h à 18h
Samedi	de 9h à 12h	Fermée au public



## La bibliothèque

**Elle est destinée à tous, adultes, enfants : prêts de livre, de revues et documentations.**

Elle dépend de la municipalité qui lui alloue un budget annuel, somme qui permet l'achat important d'ouvrages. Mme Froment, bibliothécaire adjoint du patrimoine, salariée à mi-temps, gère son fonctionnement, aidée de bénévoles.

ans, une borne Internet gratuite est ouverte à tous.

Notre bibliothèque favorise la promotion du livre (2593 livres adultes et 2083 enfants) et cherche à développer l'animation culturelle à travers des séances de contes et des animations et participe à l'activité scolaire.

En conclusion, la bibliothèque fonctionne assez bien, mais **SOS BENEVOLES**.

### [ ANIMAUX >>

Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques sur la voie publique (**article 99-6 de l'arrêté préfectoral n° 80-329 du 10 avril 1980**). Les propriétaires d'animaux sont tenus par ailleurs de prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver la tranquillité des voisins (abolements) et de veiller à la propreté (excréments sur la voie publique).

### [ HAIES ET ARBRES >>

Les plantations en bordure du domaine public peuvent être sources de danger en masquant la visibilité pour les automobilistes, en gênant l'éclairage public ou la circulation des piétons sur les trottoirs.

Aussi, il est demandé aux propriétaires et occupants de tailler la végétation afin qu'elle ne dépasse pas l'aplomb de la propriété et de veiller à ce qu'elle ne touche pas de conducteur aérien (EDF, France Telecom, éclairage public).

## Travaux

**Les travaux prévus sur le budget investissement ont peu évolué durant ce printemps, ils ne doivent être engagés qu'après confirmation des différentes subventions demandées (Conseil Général, État).**

Pour le budget fonctionnement, dès réception des différents devis comparatifs, la réalisation évolue en fonction des contraintes des entreprises. De nombreuses dates sont arrêtées pour l'été (doublage des placards du Club des Anciens, plafond de la périscolaire, construction de silo pour le compostage, mise en sécurité de la terrasse de la crèche).

Dès la fin de l'été, la commission devra travailler sur le réamé-

nagement de la "Maison des Associations" qui reste le chantier phare de ce début de mandat.

Pour les travaux de voirie, réalisés par le Grand Lyon, le parking devant l'entrée de l'Accueil, Rue Jean Chirat et la réfection du tapis du chemin de Grolles sont terminés.

Il ne faut pas oublier que la commission oeuvre aussi tout au long de l'année à l'entretien du patrimoine communal (bâtiments et espaces verts).



# Se déplacer différemment : en marche vers l'école avec le Pédibus

**Écologique, convivial, et bon pour la santé, le pédibus n'offre que des avantages. C'est la raison pour laquelle dans de nombreux groupes scolaires, les parents s'organisent pour adopter ce mode de transport.**

Aujourd'hui, plus de 32 communes du Grand Lyon utilisent ce mode de déplacement doux, soit 69 écoles pour 154 lignes ouvertes que chaque jour 1600 enfants empruntent.

Dans le val de Saône, Curis, Saint Germain, Couzon, Neuville, Genay, et bien d'autres communes ont mis en place des Pédibus pour aller et revenir de l'école autrement qu'en voiture.

## ALORS, UN PÉDIBUS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un pédibus ou autobus pédestre est un système de ramassage scolaire organisé et effectué par des parents d'élèves solidaires. Il fonctionne comme un autobus avec 1 ligne, des arrêts, et un horaire de passage à chaque arrêt. A tour de rôle, les parents se relaient, chaque jour de la semaine, pour accompagner à pied un groupe d'enfants à l'école.



## SOUTIEN DE LA MAIRIE À 2 NIVEAUX

Dès lors qu'un groupe de parents volontaires se constitue, la mairie les aide à définir le trajet le plus adapté pour les enfants en termes de sécurité, et réalise les aménagements de voirie nécessaires (sécurisation du trajet, panneaux arrêts, signalétique sol...), et fournit des équipements de sécurité (gilets de signalisation) pour que tout se déroule dans les meilleures conditions possibles.



Une enquête de mobilité domicile-école a été lancée pour essayer de préciser la mise en place d'un pédibus. Nous encourageons vraiment les parents à réfléchir à ce nouveau mode de déplacement, car marcher aujourd'hui, c'est aussi prendre le temps pour les enfants de penser, observer, de passer du temps avec les copains d'école, d'être plus autonomes, et d'arriver à l'école plus calmes et davantage attentifs en classe, paroles d'institutrices dont les élèves utilisent les pédibus.

En attendant, bonnes vacances à nos écoliers !

## [ Zone 30 >>

**Nous rappelons aux parents qu'aux abords de l'école, le chemin du trou du chat est une zone 30.**

**Respecter cette limitation, c'est avant tout pour vos enfants !**

## [ Quelques dates >>

**Nouveauté cette année à l'école : La semaine musicale. Les enfants ont présentés (lors de trois soirées) un spectacle à leurs parents. Celui-ci a été préparé toute l'année grâce à l'intervention hebdomadaire financée par la mairie, de M Torrossian, leur professeur.**

## [ POUR LES VACANCES, DESTINATION... "LES PETITS FUTÉS" >>

Depuis le mois de Janvier, la crèche à la possibilité de recevoir dix-huit enfants de trois mois à trois ans sur trois étages. Tout le monde s'est peu à peu adapté à tous ces changements, lesquels s'efforcent de répondre au mieux aux besoins des familles et au projet de l'équipe.

La politique de la commune, l'AGDS et l'équipe des "petits futés" sont satisfaits de cette évolution puisqu'à ce jour quarante-huit familles albignolaises sont inscrites à la crèche, et tous les jours toutes les places disponibles sont occupées.

Au regard d'une société qui change (les mères gardent de plus en plus leur activité professionnelle) et d'une commune en plein essor. La demande des familles sur le système de garde de leurs enfants n'est plus la même. En outre, à la crèche d'Albigny vient se poser la question des vacances scolaires. Nous avons donc réalisé une enquête afin de donner la parole aux chiffres ! Celle-ci s'est réalisée auprès de familles, vingt six sont favorables à l'ouverture de la crèche durant la rentrée de septembre. A ce jour, sur les trente quatre familles ayant rendu le questionnaire, vingt six répondent positivement à l'ouverture de la crèche durant toutes les vacances scolaires, hormis le mois d'août et la période de Noël.

Dans l'immédiat, si "les petits futés" ne changent pas leur amplitude d'accueil (la crèche sera fermée du 3 juillet au 2 septembre, et du 25 octobre au 6 Novembre) le sujet est très engagé pour les décideurs. Alors "les petits futés" sont ils en passe de devenir la dernière destination à la mode pour les vacances des petits Albignolais ? L'affaire est en cours....

## "Les affaires sociales et les personnes âgées"

Une nouvelle équipe "commission sociale" est désormais en place. Elle a pour mission principale, l'aide qu'elle peut apporter aux personnes en matière de politique familiale, de recherche de logement, de recherche de travail, ainsi que la mise en place d'une solidarité active, pour les moments difficiles que chacun peut rencontrer au cours de la vie.

Mais, il est souvent délicat de se confier à des tiers, qui pourtant peuvent proposer des solutions permettant de sortir de l'embarras. Consciente de ce fait, la commission sociale assurera une permanence en mairie tous les 15

jours, le 1<sup>er</sup> mardi du mois de 15 à 17h, et le 3<sup>ème</sup> mardi du mois, de 17h à 19h, avec le Maire Adjoint aux Affaires Sociales et aux Personnes Agées, ou son représentant.

Les demandes d'entretiens sur rendez-vous, sont maintenues.

**Chaque personne pourra ainsi exposer ses problèmes, trouver une écoute, et des solutions seront étudiées dans la plus grande confidentialité.**

A la demande des habitants, une permanence exceptionnelle pourra être tenue dans les quartiers.

## Le C.C.A.S

Le Centre Communal d'Action Social est un moyen de développement social local, en étroite liaison avec les institutions publiques et privées, dont l'action va de la prévention à la recherche d'une solution des problèmes rencontrés.

C'est l'expression même de la solidarité de la commune, et la force vive qui nous pousse à s'aider mutuellement. **Cela s'appelle aussi la fraternité !**

**Au delà des missions traditionnelles du CCAS**, comme l'instruction des dossiers d'aide sociale légale (RMI, APA, CMU, AME, Aide ménagère,...), la domiciliation des personnes sans domicile fixe ou précaire, et la lutte contre l'exclusion, le C.C.A.S. peut intervenir sous forme d'aides à la population, en nature ou en espèces, remboursables ou non.

Le CCAS est très investi dans la gestion d'équipements pour les personnes âgées (hébergement de personnes valides ou dépendantes, et des nombreuses aides à la personne au domicile).

Le CCAS multiplie les actions pour tous les âges, en matière d'insertion et de lutte contre l'exclusion, par un partenariat avec l'ensemble des acteurs sociaux (l'emploi, le logement, et le Conseil Général, partenaire de référence).

Le C.C.A.S

Agit dans la totale confidentialité.

**Pour mener cette mission à bien, il est géré par un Conseil d'Administration présidé de droit par le maire, assisté d'un vice-président élu par le conseil.**

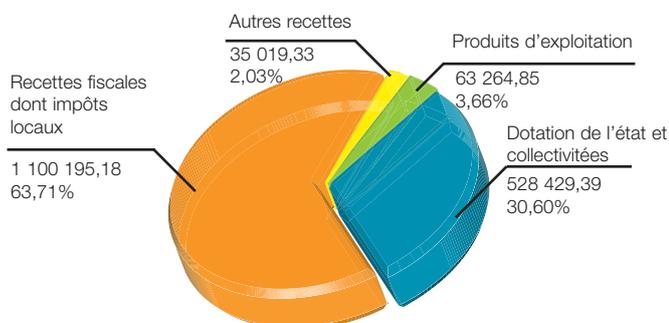
**Il est constitué à parité d'élus municipaux et de membres de la société civile, nommés par le maire**, et représentant :

- les associations oeuvrant pour l'insertion et la lutte contre les exclusions,
- les associations familiales, sur proposition de l'union départementale des familles,
- les associations de retraités et de personnes âgées du département,
- les associations de personnes handicapées du département.

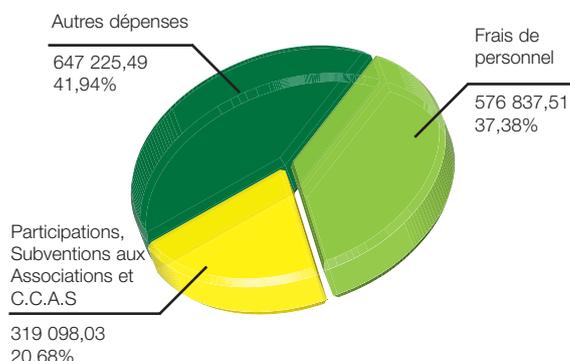
# Finances

## RÉSULTATS 2007

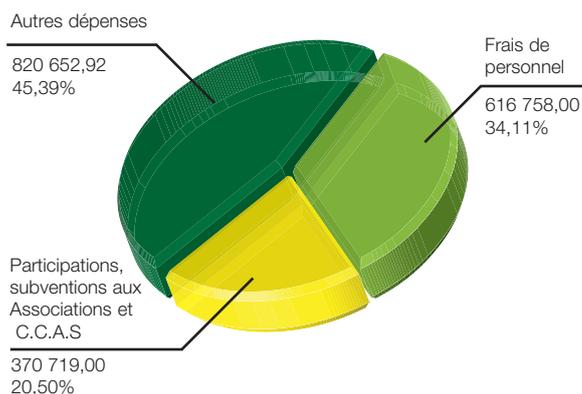
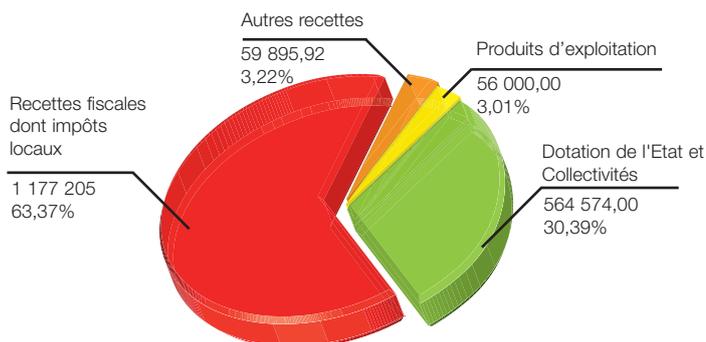
### Recettes



### Dépenses



## BUDGET PRIMITIF 2008



### NOTRE OBJECTIF :

- Maintenir la qualité des services rendus aux habitants de la commune.
- Prendre en compte la progression des charges due à l'inflation sur l'ensemble du coût des services.

### NOTRE DEMARCHE :

- L'augmentation de la part des impôts de proximité du dernier mandat a été de 5% sur la totalité de ce dernier.
- Nous avons la ferme volonté de maintenir le même rythme de progression et donc de limiter cette part locale, (hors évolution de la base locative au même niveau) et de maintenir, pour toute la durée de ce nouveau mandat, cette progression de 5%. Nous l'espérons suffisante pour faire face à l'inflation constatée.



# Fleurissement du Village



**La municipalité poursuit le renforcement du fleurissement de la commune initié il y a quelques années.**

**Afin de mieux associer les habitants, il a été décidé de relancer le concours de fleurissement pour les maisons et les balcons dès cette année.**

**Ce concours avait été suspendu afin de préparer une meilleure formule, plus attractive et plus ouverte. Le principe est donc légèrement modifié et se déroulera comme suit :**

- Il n'est **plus nécessaire de s'inscrire** au préalable en mairie.

- Un jury se déplacera spontanément dans la commune, au cours de l'été, et constatera les travaux de fleurissement visibles depuis la rue dans les catégories : maisons de village, villas, balcons, fenêtres, jardins...

- Après réunion, il notera de 1 à 20 les réalisations. Des photos seront prises pour toutes les notations.

- Les 3 premiers de chaque catégorie seront désignés lauréats et recevront un prix (bons d'achats ou lots), lors d'une cérémonie au cours de l'automne où les photos seront projetées. Une invitation sera lancée à tous les Albignolais.

**Les personnes qui souhaiteraient participer au jury, sont invitées à se faire connaître en mairie. (avant le 10 juillet).**

Une ou plusieurs équipes seront composées de 3 à 4 personnes.

En temps que membre du jury, ces personnes bénévoles ou leurs familles, ne pourront pas concourir

afin de garantir l'objectivité et l'impartialité du concours.

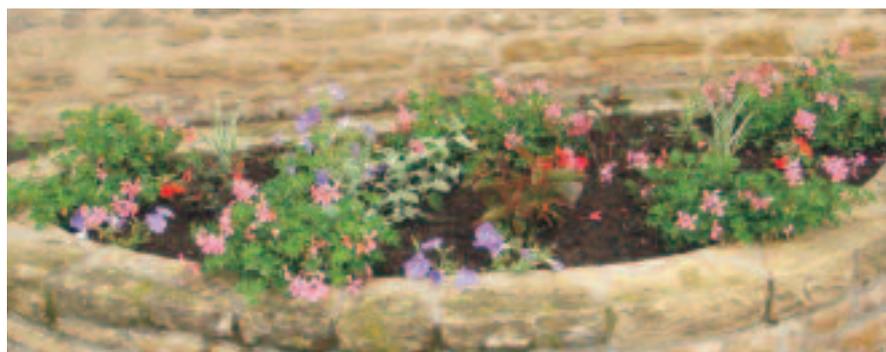
Les réalisations "hors normes", dont la période de fleurissement serait décalée en automne par exemple, pourraient néanmoins être prises en compte par le jury. Les personnes dans ce cas peuvent se signaler en mairie, en communiquant la période à prendre en compte. Mais le principe général restera le fleurissement estival.

Le jury sera souverain pour noter et classer les réalisations. La notion de quantité ou d'abondance n'est pas primordiale. La note du jury reflétera une appréciation globale, notamment l'aspect esthétique, l'intégration dans l'environnement, la diversité, l'originalité, la variété des végétaux, la créativité etc...

Après une première année sous cette nouvelle formule, un point sera fait, et des ajustements éventuels seront apportés pour les prochaines années, selon les avis qui seront recueillis.

## [ FLASH INFO >>

**Il est conseillé de retenir des végétaux adaptés aux conditions climatiques, consommant un minimum d'eau, et de limiter, voire proscrire, l'emploi de pesticides afin de protéger la nature.**



# Mesures spéciales de lutte contre l'ambrosie

**Dans la mythologie grecque l'ambrosie était une substance divine, principale nourriture des dieux, qui leur procurait l'immortalité.**

Mais c'est aussi une plante au pollen très allergisant, qui pose un réel problème de santé publique dans le département du Rhône. En région Rhône-Alpes, 6 à 12% de la population est estimée allergique. C'est également une plante envahissante. Produites en grande quantité et pouvant rester viables plus de dix ans dans le sol, ses graines germent là où la terre est dénudée ou retournée par l'homme. La dissémination se fait très souvent par transport de terre.

La plante se développe donc très souvent dans les chantiers de construction publiques et privées.

## RECONNAÎTRE LA PLANTE

L'ambrosie est une plante annuelle qui apparaît tardivement au printemps et disparaît en automne. En été, elle croît rapidement et peut atteindre plus d'un mètre de hauteur. Ses feuilles sont vert vif des 2 côtés, sans odeur et sa tige est couverte de poils blancs.

Ses fleurs sont regroupées en longs épis vert-jaune au sommet des rameaux. Elles portent le pollen qui, disséminé par le vent en août-septembre, peut parcourir plusieurs dizaines de kilomètres.

## PRÉCONISATION EN CAS DE TRAVAUX

### AVANT

- Les terres rapportées et remuées : Vérifier l'absence d'ambrosie sur le terrain, sinon la détruire avant le début des travaux.
- Le matériel : Nettoyer les outils d'excavation avant et après

utilisation, afin d'éviter toute contamination par le matériel.

### PENDANT

- Prévenir sa pousse : Installer un paillis (copeaux de bois, graviers...), un géotextile ou une bâche. Cette couverture bloque la végétation et donc la pousse de l'ambrosie. A mettre en place également pour la protection de stock de terre et de matériaux.
- La détruire : L'arracher, la biner ou la faucher (à répéter si besoin).

### APRÈS

- Végétaliser rapidement par semis ou implantation d'espèces herbacées et arbustives. Au besoin, utiliser de l'engrais vert (moutarde, trèfle...). Favoriser la concurrence des autres végétaux comme les plantes à fleurs et la diversité végétale, même sur les gazons.
- Eviter l'utilisation de désherbants, car en détruisant les végétaux, ils laissent libre champ à l'ambrosie. Ne pas faucher trop ras un terrain.

**Il faut toujours avoir à l'esprit que l'ambrosie ne peut pas se développer sur un terrain bien végétalisé.**

Pour plus d'information consultez : la mairie, le numéro vert : 0800 87 70 21, le site Internet du Département du Rhône : [www.Rhône.fr/ambrosie](http://www.Rhône.fr/ambrosie)



## [ ARRÊTÉ PRÉFECTORAL >>

N°2000-3261  
DU 20 JUILLET 2000

Les propriétaires, locataires, ayant droit ou occupants à quelque titre que ce soit, les exploitants agricoles, les maîtres de chantier de travaux et les gestionnaires de domaine public sont tenus de :

- prévenir (empêcher) la pousse d'ambrosie, notamment sur les terres rapportées ou remuées,
- nettoyer et entretenir les espaces où pousse l'ambrosie. Tout contrevenant est passible de poursuites.

**En cas de défaillance, le maire peut faire procéder, aux frais des intéressés, à la destruction des plants d'ambrosie.**

# Chenilles processionnaires : des risques graves pour la santé



Depuis quelques années, les chenilles processionnaires se sont installées sur le secteur (plus particulièrement le long de la route des Monts d'Or).

Au mois de mars, les chenilles processionnaires descendent de leurs nids pour aller s'enfouir dans le sol. Cependant cette période peut débuter en février si le climat est doux. Elle peut se poursuivre en avril si le froid persiste.

S'agissant de santé publique, nous devons tous être vigilants et veiller à éliminer ces nuisibles, dangereux pour les enfants et les animaux. En effet, ces chenilles possèdent des poils urticants susceptibles de provoquer des allergies plus ou moins graves selon la sensibilité de

chacun. Elles peuvent concerner la peau, les yeux, les bronches... et il ne faut pas hésiter à consulter un médecin. Elles peuvent aussi affecter gravement nos animaux domestiques (nécrose de la langue par exemple)...

Dès cet automne (si vous avez été envahi en fin d'hiver par les chenilles ou que vos arbres portaient des cocons blancs) il faudra faire procéder à un traitement préventif de vos arbres par un spécialiste. Puis, à la fin de l'hiver, il y aura lieu de couper toutes les extrémités de branches portant des cocons, pour les brûler.

Une liste d'entreprises susceptibles de vous aider est disponible en mairie, ou sur les annuaires.

## [ INFOS >>

Les arbres à risque sont les conifères (sapins, pins, thuyas, cyprès...)

## [ RAPPEL >>

L'arrêté municipal N° 012.04 du 10 février 2004 fait obligation de traiter ces chenilles. Des contrôles peuvent être effectués.



## Nuisances sonores

**Dès les beaux jours, la ronde des tondeuses, motoculteurs, taille-haies et autres joyeuses machines de plein air (nettoyeurs haute pression, perceuses, etc...) reprend du service. Certes il faut bien entretenir son jardin ou ses espaces extérieurs... mais pas n'importe quand !**

Une réglementation est en place, qui autorise ces activités bruyantes à certaines heures seulement.

Il est primordial de respecter ces horaires pour la tranquillité des voisins (le bruit d'une tronçonneuse ou d'une tondeuse peut facilement s'entendre à 800 mètres alentour).

N'hésitez pas à informer les nouveaux arrivants, et même les "anciens" qui auraient oublié ces prescriptions.

Les contrevenants sont passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Il en est de même pour les soirées d'été privées, quand chacun à tour de rôle organise sa fête en extérieur. Donc "molo" sur la sono après 22 heures !

### [ RAPPEL >>

Horaires de bricolage ou de jardinage (arrêté préfectoral du 30 janvier 1991).

#### Jours ouvrables :

8 h 30 à 12 h  
14 h 30 à 19 h 30

#### Samedi :

9 h à 12 h  
15 h à 19 h

#### Dimanche et jours fériés :

10 h à 12 h.

## Jumelage : La rue d'Albigny à Ringsheim

**Fin avril, un car d'Albignolais s'est rendu à Ringsheim en Allemagne, dans notre commune jumelle. C'était la fête annuelle du jumelage qui a lieu une année sur deux à Ringsheim.**

Cette année, notre visite avait un côté plus officiel puisque nous avons inauguré la rue d'Albigny (Albigny Strasse).Après avoir été accueillis comme il se doit avec le verre de l'amitié, tout le monde s'est rendu dans un nouveau lotissement à la périphérie de la commune, afin de découvrir la plaque de la rue d'Albigny. Le soir, rendez-vous à la salle des fêtes pour une soirée festive avec un excellent repas servi par le traiteur du village. Un orchestre et des danseuses ont assuré la partie spectacle. Dans leurs discours, les

deux maires ont évoqué l'amitié qui unit nos deux villages. De nombreux membres du conseil municipal d'Albigny étaient présents et ont pu rencontrer leurs homologues Allemands. Le dimanche, direction Europa Park (parc d'attractions) pour un brunch royal dans le quartier italien puis manèges pour tous ! Vous pouvez retrouver le film de ce week end sur le site internet de la commune.

Rendez-vous est prit pour 2009 à Albigny !



# Page spéciale "flash info"

**NE JETEZ PAS VOS PILES : petites mais grandes polluées. Rapportez les pour recyclage au TABAC PRESSE DES Mt D'OR (Place de Verdun) ou à la déchetterie de Genay (Avenue des Frères Lumière, ZI Neuville Genay). Un geste banal mais primordial pour l'environnement.**

- Site [www.sante-jeunes.org](http://www.sante-jeunes.org) : nous parlons de santé : sexualité, mieux-être, alimentation, drogues, violence, accès aux soins....

Des lieux ressources en Rhône Alpes : adresse, horaires, fonctionnement

Des numéros d'écoute : Sida Info Service, Drogues Info Service...

Des infos, des dossiers, des actus

- **Urgences pédiatriques** : depuis le 25 mars, les urgences pédiatriques sont assurées à l'HOPITAL FEMME-MERE-ENFANT situé au Groupement Hospitalier Est, Aile A1, 59 boulevard Pinel à Bron - Tél : 0 820 0 820 69. Les urgences sont ouvertes jour et nuit, tous les jours.



Le **Recensement militaire** est **obligatoire à 16 ans**. Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile dans les 3 mois suivant le 16<sup>e</sup> anniversaire. La mairie vous remettra alors une **attestation de recensement** qu'il est important de conserver. Cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tous les examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, conduite accompagnée).

## Le 1<sup>er</sup> JUILLET 2008 LE GILET DE SECURITE DEVIENT OBLIGATOIRE

Le Comité Interministériel de la Sécurité Routière (CISR) du 13 février 2008 a décidé de rendre obligatoire la présence dans tous les véhicules d'un gilet de sécurité et d'un triangle de pré-signalisation à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008.

### Pourquoi ?

Il s'agit de renforcer la sécurité des usagers en situation d'arrêt d'urgence : le conducteur doit être mieux perçu par les autres usagers lorsqu'il sort de son véhicule et ce véhicule en difficulté doit être mieux signalé.



## [ ALLO SERVICE PUBLIC 39 39 >>

La région Rhône-Alpes a été choisie pour porter à titre expérimental le lancement du "numéro unique". Vous pouvez utiliser "allo service public" pour toutes les demandes de renseignements administratifs, du lundi de 8h à 19 h et le samedi de 9 h à 14 h.

La gazette

# albignolaise

Directeur de la publication Jean Paul Colin  
Rédacteur en Chef Gilbert Convard  
Comité de Rédaction Claire Belle, Yves Chipier, Séverine Dessalces, Michèle Gerbier, Fabienne Reynaud, Annick Terrasson  
Crédit photos Mairie d'Albigny-sur-Saône sauf mention spéciale  
Conception & Impression Pagina communication